



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet

Saint-Brieuc, le 12 mai 2023

Accueil de réfugiés à Callac - Action de l'État

- **S'agissant des manifestations organisées les 17 septembre et 5 novembre 2022 par les opposants au projet Horizon, projet privé porté par le fonds de dotation Merci**, le préfet a échangé, avant chacune, avec le maire (en effet, la commune n'étant pas placée sous le régime de la police d'État, il est de la compétence du maire d'autoriser ou non une manifestation). Dans les deux cas, le maire de Callac lui a fait part de sa décision d'autoriser les manifestations des opposants comme des partisans du projet Horizon. Le cabinet du préfet lui a alors apporté les conseils pour sécuriser sur le plan juridique les arrêtés municipaux qu'il a signés.

Interdire une manifestation est une décision grave qui porte atteinte à une liberté fondamentale. Une telle interdiction n'est possible que lorsque deux conditions cumulatives sont remplies, et le juge administratif y veille tout particulièrement : il doit y avoir un risque sérieux de troubles à l'ordre public et l'autorité doit se trouver dans l'incapacité de prévenir de tels troubles faute de moyens suffisants pour maintenir l'ordre.

En l'occurrence, ces conditions n'étaient pas réunies lors des manifestations précitées. Les forces mobiles mises à la disposition du préfet, en soutien des militaires du groupement de gendarmerie départementale mobilisés en nombre, ont en effet permis de prévenir de tels troubles. L'État a été présent tant dans l'appui au maire de Callac que pour sécuriser les manifestations et empêcher tout débordement.

Face aux groupes extrémistes, toutes tendances confondues, qui sapent la cohésion de notre société et s'en prennent à nos institutions démocratiques, la réponse de l'État est ferme. Elle l'est d'autant plus qu'elle est apportée dans le strict respect de l'État de droit et notamment des libertés fondamentales, tant que l'exercice de celles-ci n'enfreint pas la loi.

- **Le préfet des Côtes-d'Armor, qui a été régulièrement en contact avec le maire de Callac depuis septembre 2022, a publiquement soutenu les élus de la municipalité et condamné les menaces proférées à leur encontre par les opposants au projet Horizon**. Ce soutien a pris la forme de communiqués de presse, d'interviews et de deux lettres adressées au maire dont il a donné lecture en séance du conseil municipal. La presse locale s'est fait l'écho de ce soutien de l'État.

Le sous-préfet de Guingamp a également eu des échanges réguliers avec les élus de la municipalité, tout comme les gendarmes qui ont renforcé leur surveillance et ont donné des conseils quant à la sécurité de la mairie et des domiciles des élus menacés.

- **Quant au projet Horizon**, la préfecture s'est impliquée pour tenter de faire aboutir ce projet. Le préfet a tenu au cours de l'automne 2022 des visio-conférences avec les représentants du Fonds de dotation Merci, le maire et des élus de Callac, les services de l'État et d'autres acteurs associatifs au cours desquelles il a invité chacun à travailler en bonne coordination, notamment, avec l'opération d'accueil de réfugiés organisée par Viltais pour le compte de l'État.

- **Concernant les plaintes des élus (mais également d'habitants de la commune qu'ils soient partisans ou opposants au projet Horizon)**, le préfet des Côtes-d'Armor a personnellement reçu, en janvier 2023, le maire de Callac accompagné de deux parlementaires, en présence du procureur de la République et du sous-préfet de Guingamp.

A cette occasion, le procureur de la République a pu présenter les importants moyens déployés, sous son autorité, par le service enquêteur centralisateur pour tenter d'identifier les auteurs des faits à l'origine des plaintes (souvent anonymes et s'exprimant principalement sur les réseaux sociaux), auxquels s'ajoutaient des propos, certes désagréables mais parfois difficiles à poursuivre et qualifier sur le plan pénal.

Toujours à cette occasion, le procureur a rappelé sa disponibilité à tous les plaignants, aucun d'entre eux ne l'ayant sollicité. Les enquêtes se poursuivent encore aujourd'hui étant entendu qu'il n'appartient pas au préfet de communiquer sur des enquêtes en cours. En outre, certains élus qui ont déposé plainte ont parfois été peu prompts à répondre aux sollicitations des enquêteurs. Ce constat a été partagé lors de cette rencontre avec le maire de Callac et les deux parlementaires présents.

- Enfin, **comme annoncé par le préfet à l'automne dernier, deux familles bénéficiaires de la protection du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) ont été installées à Callac** au premier trimestre 2023. Organisée par l'association Viltais, missionnée par l'État, cette installation a été réalisée malgré les mises en cause dont le préfet a fait l'objet de la part des opposants au projet Horizon et leur volonté, publiquement affichée, de s'y opposer. L'État n'a pas cédé à la pression des opposants.

Courant avril, l'association Viltais a tenu une réunion avec le maire, des élus du conseil municipal, un représentant des services de l'État (DDETS) ainsi que les associations de solidarité locales pour faire le point de l'installation de ces deux familles.